

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 158

présenté par

Mme Péresse, M. Vitel, M. Perrut, M. Abad, M. Philippe Armand Martin, M. Le Ray, M. Solère, M. Huet, M. de Mazières, M. Suguenot, M. Christ, Mme Poletti, M. Salen, M. Kossowski, M. Bénisti, M. Hetzel, M. Jacquat, Mme Rohfritsch, M. Guillet et Mme Marianne Dubois

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 octobre 2014, un rapport sur les ressources du fonds de soutien à l'expression radiophonique prévues au programme 313-3 du budget du ministère de la culture et de la communication afin de mesurer les impacts des baisses de crédits du fonds sur la mise en place de la radio numérique terrestre et sur les emplois liés à ce secteur d'activité notamment dans les territoires ruraux.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour l'année 2014, le budget du FSER est contraint à 28,8 millions d'euros, soit une baisse de 0,2 million d'euros par rapport à 2013. La situation de nos finances publiques exige des efforts, sans méconnaître leur nécessité, il est important de mesurer l'impact de la diminution de ces crédits sur l'emploi du secteur et sur le tissu radiophonique notamment, dans les territoires ruraux où les radios associatives sont très présentes.

Par ailleurs, la Radio numérique terrestre sera lancée en France le 20 juin 2014 et il est nécessaire de connaître l'impact de la réduction des crédits sur sa mise en œuvre.